

REINSCRIPTION 2017-2018

Semaine du 19 juin au 23 juin 2017

Le responsable légal de l'enfant est la personne qui doit se présenter pour la réinscription.

CLASSES 2016-2017	DATE DE LA RESTITUTION DES LIVRES A LA PEP	DATE ET HEURES DE REINSCRIPTION
C1CIP	Mardi 30 mai 2017 : 9h00 à 12h00	Lundi 19 juin 2017 : 8h00 à 12h00
C1PEL	Mardi 23 mai 2017 : 9h00 à 12h00	Lundi 19 juin 2017 : 8h00 à 12h00
2TU	Mardi 23 mai 2017 : 13h30 à 15h30	Lundi 19 juin 2017 : 8h00 à 12h00
2EDPI	Mardi 23 mai 2017 : 13h30 à 15h30	Mardi 20 juin 2017 : 8h00 à 12h00
2MELEC	Mardi 23 mai 2017 : 13h30 à 15h30	Mardi 20 juin 2017 : 8h00 à 12h00
2MEI	Mardi 23 mai 2017 : 9h00 à 12h00	Mercredi 21 juin 2017 : 8h00 à 12h00
2PLP	Mardi 23 mai 2017 : 9h00 à 12h00	Mercredi 21 juin 2017 : 8h00 à 12h00
1TU	Mardi 30 mai 2017 : 13h30 à 15h30	Mardi 20 juin 2017 : 13h30 à 16h30
1EDPI	Mardi 30 mai 2017 : 13h30 à 15h30	Lundi 19 juin 2017 : 13h30 à 16h30
1ELEEC	Mardi 30 mai 2017 : 13h30 à 15h30	Lundi 19 juin 2017 : 13h30 à 16h30
1MEI	Mardi 30 mai 2017 : 9h00 à 12h00	Mardi 20 juin 2017 : 13h30 à 16h30
1PLP	Mardi 30 mai 2017 : 9h00 à 12h00	Lundi 19 juin 2017 : 13h30 à 16h30
BTS 1		Mardi 20 juin 2017 : 13h30 à 16h30

L'enfant dont le responsable légal ne se présente pas à la réinscription sera considéré comme démissionnaire et sera radié du L.P Amiral Lacaze.

PIECES A FOURNIR :

- Attestation de restitution des livres (se rendre à la PEEP : 5 rue Robert Labor, 0262730785)
- Justificatif de domicile récent (moins de trois mois)
- Facture de téléphone fixe et/ou portable de moins de trois mois obligatoire
- Photocopies des pages de vaccinations du carnet de santé
- Participation de 10€ (financement du foyer socio-éducatif + association sportive)
- 1 relevé d'identité bancaire (RIB)
- 1 photo d'identité
- 20 € pour les sorties APPN : toutes les classes de 1^{ère}, terminales CAP, terminales Bac pro

IMPORTANT : votre enfant ne pourra poursuivre sa scolarité au L.P Amiral Lacaze que si le conseil de classe émet un avis favorable.

Pour être réinscrit, il est obligatoire d'avoir effectué l'intégralité du stage. L'élève qui ne fait pas de stage complet est radié.

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE PAR L'ETABLISSEMENT.

Pour la vie scolaire, la CPE R. CAÏNI.